

Réunion du 30 septembre 2020

Remontées, questions et propositions de la CFDT Fonctions publiques

Sujets récurrents :

- ✓ La CFDT avait salué la suspension du **jour de carence** pendant l'état d'urgence. Dans la période qui voit une reprise indéniable et exponentielle de l'épidémie, nous vous demandons de rétablir cette suspension. Les travailleurs et les travailleuses ont besoin de solidarité et de soutien de la part des employeurs et du Gouvernement. En plus d'être une mesure de justice, ce serait aussi une mesure évidente de précaution afin de s'assurer que les agents malades ne retournent pas travailler pour éviter la perte de rémunération. La CFDT réitère donc sa demande de suspension immédiate du jour de carence perçu par les agents publics comme une mesure punitive, au moins pour tout le temps de la durée de circulation du virus.
- ✓ Reconnaissance en **maladie professionnelle** et imputabilité au service de la Covid-19 : la CFDT s'est exprimée de manière forte et sans ambiguïté sur son appréciation du dispositif proposé par le décret publié le 15 septembre dernier. A ce jour ces désaccords restent entiers, aussi longtemps que les discussions ne seront pas rouvertes sur ce sujet. Et pire encore : la réunion de la semaine dernière n'a pas apporté de réponse à la question de la date d'effectivité du décret. Des précisions sont donc attendues et devront être communiquées sur la date à partir de laquelle est ouverte la reconnaissance du covid en maladie professionnelle, quelle que soit la date à laquelle seront engagées et aboutiront les démarches imposées aux agents touchés.
- ✓ **Situations administratives** : les délais pour se faire tester et pour obtenir les résultats d'un test deviennent problématiques et nécessitent des précisions sur l'application des ASA.
- ✓ **Données statistiques** : la CFDT Fonctions publiques réitère sa demande de pouvoir disposer au fil du temps des données sur l'ensemble de la période sur les situations administratives : présentiel, télétravail, ASA, arrêts maladie, ... Nous ajoutons une demande sur la base des remontées de nos équipes : quelles sont les conséquences de la période traversée sur l'emploi des contractuels ?

- ✓ La question des **cas contacts** et de leur définition est parfois variable : certains médecins de prévention estiment que le port du masque exclut d'être considéré comme cas contact. Le périmètre physique est aussi variable : certains le limitent au seul bureau, et non au service alors même que les agents peuvent passer du temps en proximité physique. Autre alerte, toujours sur les cas contacts : certains établissements hospitaliers leur demandent de revenir au travail sans respecter les durées de quarantaine afin d'assurer la continuité du service.
- ✓ Enfin, nous avons abordé le sujet des **personnes vulnérables**, et plus précisément des agents qui vivent avec des personnes vulnérables : quelle solution de prévention mettre en œuvre dès lors que les hiérarchies sont réticentes à mettre en œuvre le télétravail ou travail à distance ? Quelle réponse leur apporter quand la distanciation n'est pas possible à mettre en œuvre dans les locaux ?

Sur l'organisation du travail

La pression reste très – trop- forte pour exiger des agents qui travaillent en présentiel ; le **télétravail** est trop peu mobilisé pour permettre à toutes et tous de travailler. Certains services ou établissements font même pression pour réduire ou limiter le nombre de jours de télétravail à deux au lieu de trois par semaine (CEREMA, centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement Université de Paris). Plus généralement, le management par la confiance n'existe pas, l'accès aux applicatifs métiers n'est pas toujours réglé, un discours « viriliste » tend à donner l'impression que le télétravail est réservé aux faibles... Un point commun mérite de retenir toute l'attention : cet écart entre les discours politiques incitant au télétravail et aux mesures de prudence et la réalité constatée accentue la défiance par rapport aux politiques. Des directives claires sont tout aussi attendues qu'indispensables. Il est grand temps d'ouvrir le dialogue social à toutes les questions d'organisation du travail et de fonctionnement des collectifs de travail.

D'autres questions portent sur les **trajets domicile-travail** : dès lors qu'une recommandation est faite par le médecin de prévention d'éviter les transports en commun, une prise en charge par l'employeur doit être mise en œuvre afin de permettre aux agents de rester en activité.

Enfin, une dernière question concernant les agents qui sont en présentiel mais n'ont toujours pas accès à un restaurant inter administrations ou une cantine : la CFDT souhaite que le **remboursement des repas** à hauteur des frais de mission soit prolongé aussi longtemps que des fermetures seront maintenues et ce pour l'ensemble des trois versants.